

CHSCTM

18 février 2020

Compte-rendu



Note d'orientation 2020 : pour Solidaires c'est NON !

Pour cette première séance de l'année, dans le contexte de suppression des CHSCT entérinée par la loi du 6 août 2019, il est à noter que la nouvelle Secrétaire générale du ministère, madame Marie-Anne Barbat-Layani, n'était pas présente.

Pourtant, la note d'orientation ministérielle 2020 figurait à l'ordre du jour et cette séance devait être la première qu'elle présidait : mauvais signe pour la politique ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail, ou simple hasard du calendrier ?

Nous jugerons à l'épreuve des faits mais lors de la séance, un certain nombre de nos questions ou revendications n'ont pas eu de réponses... pour le plus grand malheur des agent.e.s...

Nous avons déjà examiné cette note lors d'un groupe de travail le 4 décembre dernier, et **Solidaires Finances** avait porté un certain nombre de critiques et propositions. Si un certain nombre d'entre elles a été repris, les sujets les plus critiqués n'ont pas été amendés par l'administration.

Un des points majeurs de cette NO faisait la part belle à l'accompagnement des réformes en cours, mais sans mention d'implication des différentes directions générales, sans garanties d'utiliser le guide ministériel sur la conduite de projets... tout cela dans le contexte de suppressions massives d'emplois, de restructurations incessantes, de déménagements de services, de management nocif, de collègues qui tombent malades et parfois vont même jusqu'à mettre fin à leurs jours à cause d'un mal-être devenu insupportable et de conditions de travail très dégradées !

Dans le même temps, le décret du 23 décembre 2019 vient de priver les CHSCT de toute possibilité d'examen des restructurations. Jusqu'ici, lors de tels projets, les CHSCT analysaient l'impact des restructurations sur les conditions de travail, la santé au travail, puis les Comités Techniques émettaient un avis sur les impacts structurels, RH principalement. Les CHSCT pouvaient même faire appel à des cabinets d'experts (agrés par le ministère du travail. Le système n'était certes pas parfait, et encore éloigné de nos revendications, mais il avait le mérite de permettre de donner plus de temps aux représentants des personnels pour essayer de défendre au mieux les collègues heurtés par des réorganisations cumulées.

Désormais, le CT doit tout examiner, seul, dans un temps plus court, sans la participation obligatoire du médecin de prévention, de l'inspecteur santé et sécurité au travail, des représentant.e.s en CHSCT (formés sur les questions de santé et conditions de travail), bref sans les acteurs de prévention en matière de risques professionnels ! Les organisations syndicales ont soulevé des éléments juridiques mettant en cause les positions retenues dans la note présentant les mesures transitoires. La présidente les a rejetés sans plus d'analyse, au prétexte que la DGAFP avait donné son avis sur le document et qu'il n'y avait donc pas matière à discussion !

In fine, l'administration va gagner du temps et n'aura même plus à s'intéresser à ces questions pourtant pointées comme première préoccupation des agent.e.s de ce ministère (cf. résultats de l'observatoire interne des Mef). Encore une preuve de plus s'il en fallait, que la démocratie sociale est en danger et que la parole des agent.e.s n'est pas prise en compte !

Pourtant, il est urgent d'agir, compte tenu des dangers graves et imminents que nous avons déjà évoqués dans cette instance en déposant un droit d'alerte du CHSCT ministériel le 24 octobre 2019 (resté sans réponse à ce jour...) :

- ▶ Le compte-rendu du groupe de travail du 4 décembre 2019 : http://www.solidairesfinances.fr/images/Doc/2019_12_09_Actu_Conditions_de_travail_site_-1.pdf
- ▶ L'analyse de **Solidaires Finances** suite à la parution du décret du 23 décembre 2019 : http://www.solidairesfinances.fr/images/Doc/2020/2020_01_21_Actu_Conditions_de_travail_CT_CHSCT_site_.pdf

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, l'ensemble des représentant.e.s au CHSCTM, ont voté, à l'unanimité, CONTRE cette note d'orientation.

NON!

La souffrance au travail s'invite au CHSCTM



L'intersyndicale SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT du CHSCT de Seine-Maritime est venue témoigner des dysfonctionnements de leur instance en lien avec la souffrance des agent.e.s qu'ils représentent sur le plan local. Ils ont témoigné de l'importante souffrance des agent.e.s à la suite d'un suicide d'une collègue, même de nombreux mois après le drame, de l'attitude inadmissible de l'administration qui argue a priori et sans fondement, notamment dans les médias, que tous ces drames sont sans lien avec le travail. Sauf à vouloir préjuger des résultats de l'enquête du CHSCT du 76 et du faisceau de constats faisant la démonstration du contraire, et à traumatiser les familles des agent.e.s décédé.e.s, nous avons demandé qu'à minima, l'administration rappelle à ses cadres et sans délai l'obligation de respecter les proches et d'attendre les résultats des enquêtes en cours...

Après un témoignage bouleversant (page 4 en annexe), si la présidente par intérim du CHSCTM a semblé partager le souci de dignité à observer en de pareilles circonstances, la principale réponse se borne à proposer ... un groupe de travail avant la fin du premier semestre 2020.

Il est effectivement urgent d'analyser tout ce qui vient d'être dit en séance alors même que :

- les suicides et tentatives de suicides liées au travail sont nombreuses chaque année ;

Solidaires Finances a proposé depuis longtemps de revoir la circulaire événements graves et le guide ministériel sur l'enquête suicide (datant de 2013) ! Combien de drames faut-il encore pour que l'administration prenne la mesure de la situation et prenne les choses en main ? ...

Solidaires Finances a également demandé que soit ajouté, dans la note d'orientation 2020, un chapitre complet afin de porter à la connaissance des CHSCT les dispositions et mesures à mettre en place visant à prévenir les risques et événements graves et imminents notamment relatifs aux réorganisations des services et projets importants.

Peut-être que la présence de la Secrétaire générale du ministère aurait permis de prendre tout de suite les bonnes décisions ?...de facto une dégradation des conditions de travail et une détérioration sans précédent de la santé de l'ensemble des agent.e.s.

Solidaires finances

Pour contacter les représentant.e.s Solidaires Finances au CHSCT ministériel

Jean CAPDEPUY- Solidaires Finances publiques - 06 30 53 39 99
Agnès GROUT - Solidaires Douanes - 09 70 27 82 65
Simon DESGOUTTES - SUD INSEE - 06 88 85 22 24
Laurence DOSSET - Solidaires Finances publiques - 06 77 22 98
Jean-Jacques HUET - Solidaires IDD - 02 32 23 45 76
David SIRONNEAU - Solidaires CCRF & SCL - 02 32 81 88 68

Lubrizol

Le 26 septembre 2019, un incendie majeur s'est produit dans la banlieue de Rouen, qui a engendré une émanation massive de substances a priori dangereuses pour la santé humaine (amiante, hydrocarbures, métaux lourds...). Pourtant, le préfet a choisi de minimiser cette dangerosité potentielle, tout d'abord en empêchant la communication de toutes les informations en temps réel, mais par la suite également.

Les responsables administratifs des Mef en Normandie, n'ont pas non plus pris les bonnes mesures :

- ▮ informations des agent.e.s très tardives sur la possibilité de rester chez eux ;
- ▮ utilisation de la messagerie professionnelle pour donner les informations alors que les agent.e.s n'y avaient pas accès ;
- ▮ refus de donner des autorisations d'absences pour les 26 et 27 septembre (certains agents ont dû prendre des jours de congés non régularisés à ce jour) ;
- ▮ les agent.e.s de la DGCCRF ont dû aller faire une partie des prélèvements en ayant pratiquement l'interdiction de porter trop de protections pour « ne pas effrayer » les maraichers chez lesquels ils, elles allaient prélever des fruits et des légumes aux fins d'analyses. Une partie des résultats demeurent à ce jour inconnue des agent.e.s, des producteurs et de la population ;
- ▮ salles de confinement inadaptée et/ou sans le matériel nécessaire...

Solidaires Finances a déjà demandé depuis plusieurs mois la mise en place d'un RETEX (retour d'expérience) afin d'analyser les erreurs commises lors de cet incident et de mettre en place des mesures ad hoc en cas de nouvel événement de cette nature. Jusqu'ici, rien...

Lors du CHSCTM, **Solidaires Finances** a demandé :

- ▮ de recenser tous les agent.e.s présent.e.s au travail dans le périmètre potentiellement contaminé par les retombées du nuage de fumées, afin d'établir des attestations de présence à insérer dans le dossier médical en santé au travail. Ceci afin de tracer cette exposition et de permettre de reconnaître une éventuelle imputabilité au travail dans le cas où une maladie se déclarerait même de nombreuses années plus tard ;
- ▮ d'envoyer un questionnaire à ces mêmes agent.e.s afin de les interroger sur leur vécu pendant ces deux journées ;
- ▮ d'établir une cartographie de tous les sites administratifs de Mef pouvant être exposés des risques technologiques, nucléaires, sismiques...
- ▮ de mettre en place des exercices de confinement en lien avec ces risques comme il est pratiqué pour les exercices d'évacuation incendie.

Là encore, pas de réponse positive en séance : combien de temps devons-nous attendre avant que l'administration prenne les bonnes décisions ? Un nouvel incident grave touchant les agent.e.s ? ... Une analyse sera menée et le CHSCTM aura la possibilité de travailler sur le sujet lors de travaux complémentaires...



Coronavirus

Dès la connaissance de l'épidémie du nouveau coronavirus (COVID 19), **Solidaires Finances** a demandé que les employeurs prennent des dispositions pour prévenir tout risque professionnel de contamination. La médecine de prévention du ministère a fait suivre ses recommandations, qui sont celles du ministère de la Santé. Malgré nos demandes réitérées en séance, les différentes directions n'ont pas pris de mesures spécifiques...



Compte tenu du contexte évolutif de cette épidémie, des incertitudes liées à sa transmission, à titre de précaution, parallèlement au plan ORSAN qui vise à organiser la mobilisation du système de santé pour se préparer à une éventuelle circulation active du coronavirus sur le territoire français, il est urgent de prévenir toute contamination des agent.e.s au contact de personnes provenant de l'étranger, et en particulier des douanier.ère.s. **Solidaires Finances** recommande d'élever le niveau de prévention, de vigilance et de surveillance médicale des agents des MEF potentiellement exposés aux symptômes d'infection respiratoire (fièvre et toux/difficultés respiratoires).

Calendrier des prochaines réunions ministérielles

A ce jour trois dates sont connues

- **Groupes de travail : 11 juin**
- **CHSCTM : 23 avril et 7 juillet**



L'intersyndicale CGT – CFDT – FO - SOLIDAIRES du CHSCT de Normandie profite de la tribune qui lui est offerte aujourd'hui dans cette instance pour attirer l'attention sur la situation plus que critique dans les CHSCT locaux.

Nous nous faisons aujourd'hui les porte-parole de la souffrance des collègues de la région Normandie mais également de toutes les régions de France au vu du nombre exponentiel de suicides dans nos administrations respectives. Nous avons d'ailleurs une pensée émue pour notre collègue et camarade Douanier qui s'est pendu dans son service il y a à peine 15 jours.

Nous dénonçons avec force l'empressement de l'administration à faire admettre par voie de presse que ce suicide est uniquement lié à la sphère personnelle alors que nous sommes nombreux à avoir lu le texto envoyé par Monsieur Roberto Joséphine dans lequel il dit très clairement que son geste est lié au travail.

Nous en profitons d'ailleurs pour vous rappeler que l'administration est pénalement responsable de la santé et de la sécurité des agents des Ministères Économiques et Financiers. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les Ministres, jusqu'à quand allez-vous tolérer que des collègues se pendent, retournent leurs armes de service contre eux parce qu'ils se sentent oubliés, ignorés, maltraités, délaissés, moqués, dévalorisés ; que leurs services ferment, que leurs missions soient données à d'autres, que les applications informatiques soient devenues si complexes qu'elles leur laissent un sentiment d'inutilité et d'incompétence ... Devons-nous continuer ? Devons-nous vous donner des noms ? Ceux des conjoints ? Ceux des orphelins ? Ceux des collègues qui pour certains resteront traumatisés jusqu'à la fin de leur carrière ?

Tiens, justement, parlons-en des collègues de Madame Pascale Collin qui s'est pendue dans les archives du service des Finances Publiques à Yvetot en septembre 2019. Aujourd'hui encore, certains d'entre eux sont toujours en arrêt de travail, continuent à demander l'aide de la psychologue du travail, font des cauchemars, se font des reproches, se sentent responsables ...

Comment est-il possible que les collègues en soient arrivés là alors que Madame Pascale Collin avait prévenu qu'elle ne pourrait supporter la mise en place de la géographie revisitée ? Comment, encore aujourd'hui, en réunion d'enquête sur son suicide, la psychologue au travail et le médecin de prévention nous annoncent que de nombreux collègues d'Yvetot accusent la géographie revisitée d'être à l'origine de leur malaise ?

Ce ne sont pas les représentants du personnel qui l'affirment mais des participants extérieurs à notre monde, monde qui n'entend plus les cris de détresse du personnel.

En Normandie, deux collègues se sont suicidés depuis mars 2017 ; 2 commissions d'enquête, du travail supplémentaire, des préconisations, des rapports à présenter en CHSCT, des réunions, des questionnaires à rédiger et à compiler. Les collègues qui acceptent d'intégrer ces commissions ne ménagent pas leur peine pour tenter d'améliorer la situation dans les services pour qu'enfin plus aucun d'entre nous ne mette fin à ses jours à cause de son travail.

En vain ... Depuis le suicide de Monsieur Michaël Rivalan en mars 2017 et la présentation du rapport de la commission d'enquête en juin 2019 en CHSCT, les préconisations ont été mises en ligne sur l'intranet mais jamais présentées dans les services. Pouvez-vous nous dire ici, dans cette instance, si vous pensez sérieusement que les collègues ont le temps et l'envie d'aller lire seul les préconisations suite à un acte suicidaire ?

Au contraire, bien au contraire et ce n'est pas faute de le répéter à l'administration ; ce que les collègues réclament c'est de l'écoute, de la disponibilité, de l'attention, de l'humanité, du dialogue, de l'information en présentiel, du temps, des échanges, du collectif ...

Ils exècrent les e-formations, les triples écrans, les applications informatiques toujours plus incompréhensibles et de plus en plus éloignées de leur mission de service public, les écrans, les écrans, toujours les écrans !

Hélas aujourd'hui, nous voilà dans une situation inédite et ô combien douloureuse, nous constatons amèrement que l'administration n'est pas allée au bout de sa démarche concernant la présentation des préconisations au personnel ... Hasard ? Volonté ? Dénî ? Refus ? Manque de temps ? Nos questions sont nombreuses et trop souvent restées sans réponse ...

Quoi qu'il en soit, nous repartons sur une autre enquête, comment se satisfaire d'un travail inachevé voire bâclé qui laisse un goût amer dans la bouche ? En tant que représentants du personnel, nous avons un devoir de protection et d'assistance à nos collègues et nous aurions imaginé que vous aussi ... peut-être les salons feutrés de Bercy vous protègent de cet aspect des choses ? Vous avez de la chance de pouvoir vous détacher du quotidien des agents, agents qui souffrent, qui manifestent, qui espèrent, qui se révoltent.

Mais le pire est ailleurs, ce sont ceux qui souffrent en silence, qui se taisent, qui subissent, qui sont relégués parce que dépassés, malades, accidentés de la vie, ceux qui mettent un point d'honneur à exercer leur travail malgré les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, ceux qui se croient protégés par ce qu'ils ont toujours obéi, ceux qui ont confiance encore en vous car il y en a ... peu mais il y en a ! Certes, ce n'est pas la majorité et l'administration commence à se rendre compte de la défiance que les collègues ont envers elle et il faudra plus que des guides, des décrets et des notes d'orientations ministérielles pour inverser la tendance ! Il faudra des ACTES, de la FRANCHISE, du RESPECT.

Ce débat a eu lieu au sein de la commission d'enquête le 10 février dernier et la représentante de l'administration des Finances Publiques a fait les frais de cette politique de dénî et de mépris de l'administration depuis toutes ces années ; elle admet qu'il est difficile d'aller dans les services pour se retrouver face aux collègues. Le plus aberrant est que cela l'étonne.

Nous n'allons pas ici lui rendre un hommage vibrant car elle est obligée de participer à cette commission car désignée d'office et elle a le mérite d'essayer de faire de son mieux mais par ce qu'il y a un mais ... Les moyens seront-ils donnés pour que les préconisations soient prises et comptent ? Là est tout le problème ... L'absence de la Directrice de Finances Publiques dans les instances représentatives est révélatrice du manque de considération de l'administration envers les collègues. Malgré nos demandes incessantes de rencontrer Madame Dufay, son absence nous conforte dans notre position de défiance. Et même si cela vous étonne, nous ne sommes pas seuls à réclamer sa présence, au sein même des rangs de la parité administrative, quelques voix s'élèvent pour dénoncer les comportements inadaptes de la hiérarchie de Finances Publiques.

Vous vous imaginez bien que les discussions au sein de la commission d'enquête peuvent être parfois vives et que très rapidement les avis entre les membres peuvent diverger, il nous semble que c'est ce qui va arriver lors de la présentation des préconisations au prochain CHSCT. En effet, fort

de l'appui de la psychologue du travail et la médecine de prévention, nous n'imaginons pas un instant présenter une liste de préconisations sans évoquer la géographie revisitée. Il semble que cela ne soit pas entendu de la même façon par la parité administrative de la commission et ce qui est le plus inadmissible est que la représentante de Finances Publiques a certainement des consignes en ce sens ...

C'est en cela que la mise en application des préconisations nous semble compliquée et c'est pourquoi nous nous retrouvons ici aujourd'hui. Admettez que les restructurations, les fermetures de services et les suppressions d'effectifs que les collègues subissent sont largement responsables du mal-être grandissant et de la souffrance des collègues dans les services.

Nous aimerions vous convaincre du bien fondé de l'arrêt de toutes ces réformes qui sont inutiles et iniques mais nous savons que notre discours est inaudible auprès de vous. Quel dommage. Un jour, vous aurez à répondre de vos responsabilités.

Sur le sujet qui nous concerne ici à savoir les suites données aux commissions d'enquête, il semble que l'issue de nos travaux finisse en cul de sac. Pour autant, nous tenons à saluer les demandes du Président concernant les préconisations, son humanité lors du premier CHSCT après l'annonce du suicide, sa bienveillance quant au respect de la minute de silence ou ses requêtes auprès de Finances Publiques. Nous regrettons souvent que toutes les directions ne prennent pas leurs missions de santé et de sécurité avec le même intérêt.

L'ensemble de nos préconisations n'est pas tout à fait finalisé mais puisque nous nous trouvons ici aujourd'hui, vous en aurez la primeur ainsi vous pourrez constater que nos demandes ne semblent pas insurmontables au vu du quotidien vécu par les agents :

- Reconnaître que la géographie revisitée est largement responsable du mal-être des collègues dans les services et se donner les moyens pour que les collègues aient une visibilité concernant leur avenir.
- Faire en sorte que tous les acteurs de la prévention disposent d'un outil commun afin de ne laisser aucun dossier de côté.
- Augmenter la quotité des assistants de prévention (pour exemple, 1 assistant de prévention en Douane pour 457 agents, 1 aux Finances publiques pour 1400) et 1 à l'INSEE.
- Soulager l'assistant de prévention de Finances Publiques de sa mission de correspondant handicap.
- Mise en place de Réunion Mensuelle d'Informations (montantes et descendantes) avec la présence de l'assistant de prévention ou du conseiller social au moins une fois par an.
- Remplacement des e-formation par des formations en présentiel.
- Formation en santé et sécurité des nouveaux arrivants.
- Création d'espaces de convivialité à Yvetot et également dans tous les services où les collègues en font la demande.
- Formation « prévention des risques psycho-sociaux » qui incombent aux chefs de service.
- Séminaire annuel pour les catégories B et C sur les risques psycho-sociaux.

Et également ... les préconisations de notre première enquête qui n'ont toujours pas été présentées aux personnels :

- Une formation continue pour tous les agents aux problématiques CHSCT : instances, acteurs, outils d'alerte ...
- Les moyens de communication dématérialisés n'apportent pas la même proximité que le contact humain. Il faut trouver une organisation de travail qui favorise les échanges et contacts humains.
- Mise en place d'un réel soutien hiérarchique, technique et humain des services de la direction. Il faut aider les cadres dans le management et dans les conduites de changement.
- Améliorer quantitativement et qualitativement la communication et les rapports entre agents et les chefs de services.
- Développer un climat d'appartenance et de collectif.
- Faire en sorte que les signalements des médecins de prévention fassent l'objet d'un retour de la part de la direction pour le suivi médical.

Voilà, vous disposez de nombreux éléments qui vous permettront de vous rendre compte si nos demandes sont légitimes ; nous ne doutons pas un instant que votre conscience vous permette de faire le bon choix.

Les collègues Normands vous remercient pour votre écoute et espèrent que vous prendrez les bonnes décisions les concernant.